

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1717

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« préfet »

les mots :

« représentant de l'État dans le département ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.